Appel à Projets « Medina-Assos'2019 »

Etablissement public à caractère non administratif, la Cité des Sciences à Tunis (CST) a pour vocation la diffusion de la culture scientifique auprès des différentes catégories de citoyens, et dans tous les coins de la République. Elle est chargée de contribuer à la promotion et à la diffusion du savoir, de sensibiliser les citoyens aux méthodes et aux découvertes scientifiques, d'éveiller leur curiosité intellectuelle, de renforcer leur intérêt envers les sciences, et de faire connaitre les liens entre l'histoire du pays, son présent et son avenir, dans les domaines du savoir et du savoir-faire.

C'est dans cette logique de partage des connaissances, et en vue de créer une dynamique d'échange du savoir, que la CST lance un appel à projets innovants auprès des associations scientifiques : **Medina-Assos'2019**. Cet appel à projets est ouvert à toutes les associations scientifiques, toutes disciplines confondues, des sciences dures, aux sciences de l'art, en passant par les sciences humaines et les technologies, anciennes et nouvelles. Parce qu'elle inspire à une meilleure ouverture sur son environnement social et universitaire, que la Cité des Sciences s'engage dans cet appel en vue de faire émerger des propositions innovantes, susceptibles d'apporter une véritable valeur ajoutée à ses prestations.

Conditions d'éligibilité :

- Création officielle de l'association scientifique depuis au moins une année avant la date de dépôt des projets.
- Respect des principes du Décret-loi n°2011-88 du 24 septembre 2011, portant organisation des associations.
- Le bureau exécutif de l'association doit présenter un taux d'encadrement supérieur ou égal à 30% (pourcentage minimum de Docteur ou de doctorant en phase finale de thèse).

Conditions de soumissions :

Pour soumissionner à l'appel, les associations porteuses de projets innovants doivent déposer des dossiers comportant :

1. Un <u>rapport d'activités</u> des trois dernières années (au moins un an, maximum trois ans).
2. Un <u>projet d'activités</u> avec la CST pour l'année 2019 (un seul projet par association), comportant :
   2-1. Proposition d'au moins un événement de grande envergure : journée nationale ou internationale, workshop, concours...
   2-2. Proposition d'au moins une activité scientifique innovante avec la CST.
   2-3. Proposition d'autres activités scientifiques.

3. Un dossier administratif comportant :
   3-1. Une copie du JORT attestant la création de l'association.
   3-2. Une copie de la patente.
   3-3. La dernière composition du bureau exécutif.
   3-4. Le bilan financier de l'année précédente.

Critères d'évaluations :

La commission interne de sélection des projets de la CST est chargée d'évaluer les dossiers proposés par les soumissionnaires. Les critères d'évaluation adoptés sont les suivants :

1. Evaluation du rapport d'activités (richesse, impact sociétal…) (25%).
2. Evaluation du projet proposé (50%) :
   a. Degré de cohérence avec les missions de la CST (10%).
   b. Degré d'innovation des activités proposées (20%).
   c. Nombre d'actions proposées (10%).
   d. Qualité des actions proposées (10%).
3. Notoriété de l'association (nombre d'adhérents ou de fans sur les réseaux sociaux, visibilité médiatique : 25%).

Privilèges accordés :

Quinze (15) associations au maximum seront sélectionnées suite à cet appel à projets. Les associations porteuses des cinq (5) meilleurs dossiers, ayant obtenu une note supérieure à 80%, seront considérées comme étant des partenaires privilégiés de la CST. Les associations porteuses des dix (10) projets suivants, si elles ont eu une note comprise entre 60% et 80%, seront considérées comme étant des partenaires. En cas d'égalité entre des dossiers, la note attribuée à la notoriété de l'association fera foi. Les privilèges qui seront accordés aux associations gagnantes sont les suivants :

A. Partenaire

1. Octroi d'une salle gratuite une fois par an pour l'organisation d'une assemblée générale ou d'une activité scientifique (Ibn Al Haythem ou Sciences et Actualités), selon la disponibilité des locaux.
2. **Ou** l'octroi d'une réduction de 20% sur le prix de location d'un auditorium (Ibn Khaldoun ou Al Khaouarizmi) une fois par an, selon la disponibilité des locaux.

B. Partenaire privilégié

1. Octroi d'une salle gratuite une fois par an pour l'organisation d'une assemblée générale ou d'une activité scientifique (Ibn Al Haythem ou Sciences et Actualités), selon la disponibilité des locaux.
2. **Et** l'octroi d'une réduction de 20% sur le prix de location d'un auditorium (Ibn Khaldoun ou Al Khaouarizmi) une fois par an, selon la disponibilité des locaux.

3. Octroi d'une réduction de 50% sur un maximum de dix (10) nuitées dans l'hébergement Abou Fehr avec l'occupation d'un maximum de cinq (5) chambres par an.

Dates à retenir :

- Dernier délai de dépôt des dossiers : mercredi 17 octobre 2018 à 12h00.
- Proclamation des résultats : mercredi 05 décembre 2018.
- Signature des conventions : fin décembre 2018.

Les dossiers complets doivent être déposés au bureau d'ordre de la Cité des Sciences à Tunis, sise à Rue de La Cité des Sciences à Tunis, Tunis, Tunisie. Pour toute demande de renseignement, contacter Madame Besma Ben Cheikh au Tél. : + 216 71 753 415, ou par Fax : + 216 71 767 777, ou par E-mail : medina.sciences@cst.rnu.tn